



Doc. 14510
23 avril 2018

Le financement du groupe terroriste Daech: enseignements retenus

Amendement¹ n° 3

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 12.12 par le paragraphe suivant:

«à dresser une liste de personnes physiques et morales se servant de procédures opaques et recourant à un grand nombre de transactions suspectes, et renforcer la surveillance des organisations soupçonnées de se livrer à des trafics, à des opérations de contrebande, à des activités de contrefaçon et à des pratiques frauduleuses;».

Note explicative

Cette approche pourrait être plus utile que d'ajouter une couche de plus d'interdictions tout en évitant de cibler les réfugiés, boucs émissaires des attentats terroristes en Europe.

Déposé par:

RODRÍGUEZ HERNÁNDEZ Melisa, Espagne, ADLE
BILDARRATZ Jokin, Espagne, ADLE
CEPEDA José, Espagne, SOC
GENTVILAS Simonas, Lituanie, ADLE
STEVANOVIĆ Aleksandar, Serbie, ADLE
XUCLÀ Jordi, Espagne, ADLE

1. 2018 - Deuxième partie de session

